

Taskforce Culture

Eidgenössisches Finanzdepartement
Bundesgasse 3
3003 Bern

Par e-mail à: ep27@efv.admin.ch

Suisse, 17 avril 2025

Consultation sur le programme d'allégement budgétaire 27

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions chaleureusement de nous donner la possibilité de prendre position sur le le programme d'allégement budgétaire 2027.

La Taskforce Culture est un groupe de travail composé de représentant-e-s de plus de 70 associations et organisations culturelles. Elle fonctionne de manière interdisciplinaire et transversale, en coordonnant les interventions communes du secteur culturel suisse. Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-après notre prise de position, dans les délais impartis.

Nous vous remercions vivement d'examiner attentivement nos demandes et vous prions de bien vouloir nous en accuser réception. Pour toute information complémentaire ou question, nous restons à votre disposition à l'adresse suivante : taskforce@suisseculture.ch.

Salutations distinguées,

Taskforce Culture –

*Nicole Beutler (Alliance Patrimoine), Stefan Breitenmoser (SMPA – Swiss Music Promoters Association), Diego Dahinden (PETZI – Association suisse des clubs et festivals de musique), Ivette Djonova (ProCinema – Association suisse des exploitants et distributeurs de films), Cécile Drexel (SONART – Association suisse de musique), Etrit Hasler (Suisseculture sociale), Regine Helbling (Visarte – Association professionnelle suisse des arts visuels), Salome Horber (Cinésuisse), Sandra Künzi (t. Professions du spectacle Suisse), Michel Kaeppli (Taskforce Culture), Cornelia Mechler (A*dS – Autrices et auteurs de suisse), Alex Meszmer (Suisseculture), Rosmarie Quadranti (cultural), Jürg Ruchti (SSA – Société suisse des auteurs), Beat Santschi (SMV – Association Suisse des Musiciens, le syndicat suisse des musiciens*), Isabella Spirig (Danse Suisse – Association professionnelle pour la danse), Roman Steiner (UTS – Union des Théâtres Suisses), Myriam Stucki (VMS – Association des musées suisses), Sandra Tinner (CSM – Conseil Suisse de la musique).*

Taskforce Culture
c/o Suisseculture
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zürich
T +41 43 322 07 30
<https://taskforceculture.ch>
taskforce@suisseculture.ch

La culture est un secteur d'importance systémique

La culture est essentielle à la sécurité, à la prospérité et à la stabilité de la Suisse. Elle renforce l'innovation, l'éducation et la conscience environnementale, tout en offrant une protection contre les menaces hybrides et la polarisation. Dans un contexte de plus en plus marqué par l'instabilité géopolitique, les investissements dans la culture ne relèvent pas du luxe, mais d'une nécessité stratégique. Des coupes dans ce domaine seraient non seulement à courte vue, mais affaibliraient durablement la résilience de la société.

La Confédération, se référant à la définition élargie de la culture adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), considère la culture comme bien plus que l'art au sens strict. Elle constitue un pilier central de la vie sociale. La culture réunit les individus, transmet la mémoire du passé, aide à comprendre le présent et permet de se projeter dans l'avenir. L'art, en tant qu'expression fondamentale de la culture humaine, invite à la réflexion critique par ses formes d'expression souvent inattendues et ses significations multiples ; il ouvre des perspectives et contribue à une société ouverte. Les associations culturelles permettent à de larges pans de la population de s'engager activement dans la vie culturelle, favorisant ainsi l'inclusion et la participation. Un cadre de vie de qualité contribue à la construction identitaire et à la cohésion sociale. Une offre culturelle dynamique et l'accès à un riche patrimoine renforcent également l'attractivité des régions, villes et communes.¹

Face aux défis géopolitiques actuels, il convient de souligner le rôle crucial de la culture en tant que composante essentielle de la sécurité suisse. Dans un contexte de menaces hybrides croissantes, de désinformation ciblée et de tensions internationales, la culture revêt une importance stratégique pour la stabilité démocratique, la cohésion sociale et la résilience de notre société. Il est prouvé que la participation culturelle favorise les valeurs démocratiques, accroît l'engagement civique et renforce la volonté de la population de s'impliquer activement dans la vie publique. Une vaste étude menée par la Commission européenne² montre que les personnes participant à des activités culturelles votent plus souvent, ressentent un sentiment d'appartenance plus fort, font preuve de davantage d'empathie, de confiance et de compétences interculturelles, contribuant ainsi à apaiser les tensions sociales.

Bien que l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine ait nécessité une hausse du budget de l'armée, il ne faut pas oublier que la paix durable et la sécurité sociale reposent également, de manière fondamentale, sur l'éducation culturelle, la compréhension mutuelle internationale et la préservation de la diversité culturelle. La culture est garante de stabilité et de paix à long terme. Dans un contexte de guerre hybride et de désinformation – notamment de la part d'États autoritaires comme la Russie – une population informée culturellement, critique et réfléchie constitue la meilleure défense contre la manipulation et la polarisation sociale.

¹ Conseil fédéral suisse (2024), Message concernant l'encouragement de la culture pour les années 2025 à 2028 (Message culture 2025–2028) : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2024/753/fr#lv1.1/lv1.1>

² European Commission, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, Hammonds, W. (2023) *Culture and democracy, the evidence : how citizens' participation in cultural activities enhances civic engagement, democracy and social cohesion : lessons from international research*. Publications Office of the European Union. <https://data.europa.eu/doi/10.2766/39199>

L'exemple de la Russie montre comment les régimes autoritaires instrumentalisent la culture comme outil central de pouvoir pour manipuler les récits culturels et saper les valeurs démocratiques. Rien qu'en 2024, la Russie a investi plus d'un milliard d'euros dans la propagande culturelle et médiatique afin de déstabiliser délibérément les sociétés démocratiques.³ Face à cela, la culture, telle qu'elle est conçue dans les démocraties, est d'une importance cruciale. Réduire ses moyens dans un tel contexte serait une erreur stratégique.

La culture contribue par ailleurs de manière significative à la capacité d'innovation et à la compétitivité de la Suisse. Depuis plus de dix ans, la Suisse occupe la première place du Global Innovation Index, grâce notamment à sa diversité culturelle, à ses secteurs créatifs et au nombre élevé de talents internationaux.⁴ Près de 25 % de la population suisse est née à l'étranger, apportant des perspectives variées qui stimulent l'innovation. Des institutions telles que l'EPFZ ou l'EPFL associent délibérément formation culturelle et formation scientifique pour développer des solutions créatives et efficaces, comme en témoignent plusieurs prix Nobel et de nombreuses créations d'entreprises à succès.

La culture joue également un rôle majeur dans la promotion de la durabilité environnementale. Une transition vers une approche plus durable de notre environnement ne pourra être menée sans changement culturel et social. La culture contribue à ce changement en stimulant la créativité et l'imagination, et en initiant une prise de conscience propice à un comportement plus durable et plus sobre.⁵

L'éducation culturelle constitue par ailleurs un facteur clé de la résilience sociétale à long terme. Les programmes de mobilité, dont bénéficient chaque année des milliers d'apprenantes et d'apprenants suisses, favorisent durablement la pensée critique, l'ouverture d'esprit, l'intelligence émotionnelle et la compréhension internationale. Ces compétences interculturelles sont particulièrement importantes pour désamorcer les tensions sociales et faire face avec succès aux situations de crise.

Dans un contexte d'incertitude internationale croissante – marqué par la guerre en Ukraine et l'instabilité de certains partenariats internationaux, notamment avec les États-Unis – il est impératif de considérer le soutien à la culture non pas comme un luxe, mais comme un investissement stratégique relevant de la politique de sécurité hybride de la Suisse. Les arguments financiers avancés pour justifier des coupes apparaissent peu convaincants au regard des résultats positifs récents des comptes de la Confédération. La bonne situation financière de la Suisse appelle à une réévaluation fondée sur les données actualisées.

Dans ce contexte, réduire les moyens alloués à la culture constitue une erreur grave. De telles réductions affaibliraient délibérément une infrastructure critique essentielle à la protection contre les menaces hybrides. Il serait irresponsable de compromettre des valeurs fondamentales suisses pour des économies relativement modestes, au risque de nuire durablement à l'intérêt national. Le secteur culturel a déjà été fortement mis sous pression par des coupes précédentes. Des économies supplémentaires mettraient en péril l'existence de nombreuses institutions culturelles et affaibliraient durablement une infrastructure essentielle à la stabilité sociale.

³ The Guardian (2024) From patriotic films to youth festivals: the £1bn push to get vote out for Putin <https://www.theguardian.com/world/2024/mar/08/patriotic-films-youth-festivals-the-1bn-push-to-get-vote-out-for-putin-russia-election>

⁴ "It is still the global leader in innovation outputs, ranking 1st in both Knowledge and technology outputs and Creative outputs." in World Intellectual Property Organization (WIPO), (2024). Global Innovation Index 2024: Unlocking the Promise of Social Entrepreneurship; https://www.wipo.int/web-publications/global-innovation-index-2024/assets/67729/2000%20Global%20Innovation%20Index%202024_WEB3lite.pdf

⁵ Conseil fédéral suisse (2024), Message concernant l'encouragement de la culture pour les années 2025 à 2028 (Message culture 2025–2028) : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2024/753/fr>

En conclusion, la Taskforce Culture appelle le Conseil fédéral à reconsidérer de manière critique les coupes prévues dans le domaine culturel et à investir de manière ciblée dans les institutions et programmes culturels. Dans le contexte géopolitique actuel, ces investissements ne relèvent pas uniquement de la politique culturelle, mais constituent clairement des mesures de politique de sécurité. Ce n'est qu'en renforçant la résilience culturelle que la Suisse pourra préserver durablement ses valeurs démocratiques, résister aux manipulations extérieures et garantir à long terme stabilité, sécurité et prospérité.

Parties spécifiques au secteur

En complément de la partie introductive, nous souhaitons aborder les mesures d'économies proposées qui auraient un impact direct sur le domaine culturel.

Mesures n'exigeant pas de modification légale

C'est avec une vive inquiétude que nous prenons acte des mesures d'économies prévues dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2027. Ces coupes budgétaires auront des conséquences majeures pour la culture suisse et ses actrices et acteurs, mettant en péril des offres essentielles. Pourtant, elles ne font pas partie de la consultation officielle, ce qui prive les milieux concernés de la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'une procédure structurée et formelle sur des décisions aux implications considérables. En effet, seuls le renoncement à la contribution à l'offre internationale de la SSR (chapitre 2.2), le renforcement du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales (chapitre 2.4), la suppression des dispositions de promotion dans la loi sur la formation continue (chapitre 2.7), la réduction de l'aide indirecte à la presse (chapitre 2.11) et l'imposition accrue des retraits en capital des 2e et 3e piliers (chapitre 2.35) sont officiellement soumis à la consultation. Toutes les autres mesures ayant un impact direct sur notre secteur sont exclusivement traitées dans le cadre du processus parlementaire.

Nous dénonçons ce manque de transparence et le déficit démocratique qui en découle. Sur les 59 mesures prévues dans le programme d'allégement, 23 ne sont pas soumises à la consultation. Leur mise en œuvre relève donc uniquement de la compétence du Parlement, sans que les milieux directement concernés puissent faire valoir leur point de vue. Cette exclusion du débat public est inacceptable. En empêchant la société civile de prendre position et de proposer des alternatives, la participation démocratique se trouve réduite à une simple formalité. Des décisions ayant des conséquences aussi lourdes pour la culture ne doivent pas être prises sans un débat ouvert et transparent.

Suspension des dépenses dans le domaine de la coopération internationale jusqu'en 2030 (chapitre 1.5.1)

Réduction des dépenses dans le domaine propre et le domaine des transferts du DFAE (chapitre 1.5.2)

Dans le domaine de la coopération internationale (CI), ainsi que dans le domaine propre et le domaine des transferts du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), plusieurs programmes et organisations culturels sont actifs. Le projet soumis à consultation n'indique pas de manière transparente quels éléments sont concernés par les coupes budgétaires ou les suppressions complètes.

Il est toutefois connu que la Direction du développement et de la coopération (DDC) mettra fin, d'ici fin 2028, à sa collaboration de longue date avec des partenaires culturels suisses de renom. Dès 2025, elle avait déjà réduit son soutien aux actrices et acteurs culturels en Suisse de 45 %, passant de 3,7 millions à 2 millions de francs par an. Les 2 millions restants tombent désormais sous le

coup des mesures d'économies drastiques dans le domaine de la CI. Le budget adopté par le Parlement en décembre prévoit des réductions de 110 millions de francs pour l'exercice 2025, et de 321 millions de francs pour la période 2026–2028 dans le plan financier.

Parmi les partenaires stratégiques de longue date de la DDC figurent artlink, le festival Culturescapes, le Locarno Film Festival (Open Doors), le Festival international du film de Fribourg (FIFF), les Journées de Winterthur, le Salon africain du Salon du livre de Genève, le distributeur trigon-film, le Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, le festival Visions du Réel, le fonds de coproduction Visions Sud Est, ainsi que le Zürcher Theater Spektakel. En outre, la DDC prévoit de clôturer le Fonds pour la culture du Sud à la fin 2028. Ce fonds soutient chaque année des centaines d'événements, de festivals et de projets culturels à hauteur de 720 000 francs, contribuant ainsi de manière déterminante à la diversité culturelle sur les scènes, écrans et scènes musicales suisses.⁶

L'art et la culture sont reconnus comme des facteurs essentiels d'un développement durable : le soutien concret à des artistes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des pays d'Europe de l'Est non membres de l'UE ouvrirait des portes vers le marché culturel suisse et vers des réseaux professionnels, tout en renforçant la scène culturelle locale et sa diversité considérable. Avec la décision récente du Parlement et sa mise en œuvre par la DDC, ces réseaux patiemment développés au fil des années sont brutalement démantelés, plaçant des organisations culturelles suisses établies sous une pression extrême.

Les institutions culturelles concernées sont profondément consternées par ces développements : « La Suisse, attachée à sa tradition humanitaire et signataire de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, envoie à travers cette décision un signal préoccupant de repli sur soi, à une époque marquée par une polarisation croissante. Ce signal pourrait favoriser le populisme naissant. La promotion de la culture est un outil essentiel de la coopération au développement et devrait rester une composante fondamentale du mandat de la DDC. Le soutien aux partenaires culturels de la DDC représente un petit engagement pour un impact très significatif : intégré dans un réseau unique couvrant les domaines du cinéma, de la littérature, de la musique, des arts visuels et du théâtre, il permet aux artistes du Sud global non seulement de bénéficier d'un soutien financier, mais aussi d'accéder facilement à la scène culturelle suisse. Ces réseaux efficaces et à fort impact ont été bâtis sur plusieurs décennies avec des moyens modestes. Les conséquences de coupes budgétaires relativement limitées sont néanmoins graves – y compris pour le public suisse. »⁷

Il n'existe en Suisse aucun autre instrument de promotion comparable à l'interface entre création artistique et coopération au développement. La décision récente fait craindre une réduction drastique de la diversité culturelle en Suisse. L'image de la Suisse en souffrirait également : l'engagement suisse était particulièrement reconnu à l'international grâce à des projets comme Open Doors ou Visions Sud Est. Ce dernier, tout comme le Salon africain du Salon du livre de Genève, est déjà voué à disparaître dès la première vague de réductions.

Dans un monde où les espaces de dialogue international se réduisent, les initiatives favorisant la diversité culturelle, la liberté d'expression, la transformation économique et la cohésion sociale sont plus importantes que jamais. Les partenariats culturels apportent une contribution essentielle au développement durable, à la participation démocratique, à la prévention des conflits et à la paix.

⁶ Exemples d'organisations culturelles soutenues : Moods, Zurich ; Bee Flat, Berne ; plateforme numérique Norient, Berne ; label Bongo Joe, Genève ; La Bâtie, Genève ; Festival de la Cité, Lausanne ; Theater Festival Basel ; Theater Gessnerallee, Zurich ; Festival Belluard/Bollwerk, Fribourg ; Kunsthalle Bern ; Image Vevey ; Kunstmuseum Luzern ; MUDAC Lausanne ; Centre de la photographie Genève ; Festival Black Movie, Genève.

⁷ artlink & SüdKulturFonds, Culturescapes, Locarno Film Festival, Festival international du film de Fribourg (FIFF), Journées de Soleure de Winterthur, Salon du livre de Genève (Salon africain), trigon-film, Visions du Réel, Visions Sud Est, Zürcher Theater Spektakel (06.02.2025) La Confédération rompt avec la diversité culturelle.

L'art et la culture sont des lieux privilégiés pour le débat critique et le dialogue pacifique. La Suisse devrait jouer un rôle de chef de file : la stabilité dans ces régions contribue à la paix et à la sécurité mondiales. Ces réductions budgétaires envoient par conséquent un signal erroné et constituent une démarche inquiétante vers un démantèlement culturel au niveau fédéral.

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer au gel des dépenses dans le domaine de la coopération internationale jusqu'en 2030 (chapitre 1.5.1) ainsi qu'à la réduction des crédits dans le domaine propre et le domaine des transferts du DFAE (chapitre 1.5.2).

Transfert de compétence concernant le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève (chapitre 1.5.3)

Le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) est une institution d'importance nationale. Il se trouve au cœur de l'engagement de la Suisse en faveur du droit international humanitaire et renforce la position de notre pays en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève. Il incarne pleinement le principe de neutralité, si cher à la Suisse, et contribue au rayonnement international de sa diplomatie. Il conserve un patrimoine culturel unique, reflet de l'engagement humanitaire de la Suisse, et le rend accessible au grand public – notamment la médaille du Prix Nobel de la paix d'Henry Dunant ou encore les archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre de la Première Guerre mondiale, inscrites au registre Mémoire du monde de l'UNESCO. Le MICR est en outre inscrit à l'inventaire des biens culturels d'importance nationale (catégorie A).

Depuis 1991, la Confédération reconnaît la portée nationale du MICR et le soutient, par l'intermédiaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), à hauteur de 800 000 à 1,1 million de francs par an. Dans le cadre de son programme d'économies, le Conseil fédéral a décidé de transférer, à partir de 2027, le dossier au Bureau fédéral de la culture (OFC), par le biais de l'appel à projets pour les institutions muséales et collections de tiers. Ce transfert ne garantit ni la reconduction du soutien, ni sa pérennité. Il n'assure pas non plus que le montant alloué sera équivalent à celui accordé jusqu'à présent par le DFAE. En effet, au vu des résultats connus de cet appel à projets, l'OFC ne pourrait soutenir le musée qu'à hauteur maximale de 300 000 francs par an.

Ce transfert de compétence du DFAE à l'OFC entraînerait donc une réduction substantielle du soutien financier fédéral au MICR, générant un déficit structurel que l'institution ne serait pas en mesure de combler par ses propres moyens.

La pérennité du MICR au-delà de l'année 2027 n'est pas assurée, et une reprise de l'institution par un autre État ne peut actuellement être exclue. Il est de la responsabilité de la Confédération de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver cette institution qui symbolise l'identité nationale de la Suisse et participe à la transmission des valeurs helvétiques tant sur le plan national qu'international.

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer au transfert de compétence concernant le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève, et de ne pas réduire les moyens alloués à cette institution inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Augmentation du financement par les utilisateurs dans le domaine de la mobilité internationale en matière de formation (chapitre 1.5.7)

Le Conseil fédéral propose une réduction de 10 % du crédit budgétaire alloué à la « mobilité internationale en matière de formation ». Cette réduction concerne les contributions à la mobilité et à la coopération. L'objectif est de renforcer le financement par les utilisateurs. Les étudiantes et étudiants ainsi que les autres participant-e-s aux programmes devraient assumer une plus grande part des coûts générés.

La Confédération soutient dans le domaine de la formation internationale trois axes essentiels : les échanges, la mobilité et les coopérations. Ces programmes ont un effet positif sur le développement scolaire, social, personnel et professionnel des participants. Ils permettent de renforcer les connaissances, les compétences et les attitudes, d'améliorer l'employabilité, de favoriser la confiance en soi et l'autonomie, de stimuler la curiosité et l'innovation, et de développer la compréhension de l'autre.

Face à l'insécurité liée à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, la politique suisse a décidé d'augmenter le budget de l'armée. L'objectif est de renforcer les capacités de défense afin d'adapter les moyens à la nouvelle donne géopolitique.

Si ce renforcement de la défense se justifie dans le contexte actuel, il ne doit pas faire oublier l'objectif d'un vivre-ensemble pacifique sur le continent européen. Les échanges, la mobilité et la coopération internationale sont des instruments éprouvés de consolidation de la paix.

La participation à ces programmes ne se limite pas aux étudiantes et étudiants des hautes écoles. Elle est également ouverte aux élèves et aux personnes en formation professionnelle initiale.

Demande

La Taskforce Culture demande que le budget consacré à la mobilité internationale, aux échanges et à la coopération dans le domaine de la formation ne fasse l'objet d'aucune réduction.

Mesures dans le domaine de la culture (chapitre 1.5.10)

La promotion culturelle de la Confédération repose sur cinq articles de la Constitution fédérale : l'article 67a Cst. (formation musicale), l'article 69 Cst. (culture), l'article 70 Cst. (langues), l'article 71 Cst. (cinéma) et l'article 78 Cst. (protection de la nature et du patrimoine). La loi fédérale sur l'encouragement de la culture du 11 décembre 2009 prévoit l'adoption d'un message pluriannuel pour le financement de la politique culturelle de la Confédération (message culture). Le présent message concerne la période de promotion 2025–2028. Il englobe les dépenses de transfert de l'Office fédéral de la culture (OFC), ainsi que les budgets de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia et du Musée national suisse.

Le Conseil fédéral attache une grande importance au soutien de la création culturelle, à la préservation du patrimoine et à la participation de la population à la vie culturelle. La Constitution fédérale établit un lien direct entre la diversité culturelle, le bien-être, le développement durable et la cohésion intérieure du pays (art. 2, al. 2, Cst.). Elle désigne expressément la promotion de la culture comme une tâche de l'État (art. 67a à 78 Cst.).⁸

Le Parlement fédéral a approuvé le message culture récemment, lors de la session d'automne 2024. Pourtant, en vue de l'élaboration du budget 2025, les crédits alloués ont d'ores et déjà été réduits, de 1,5 million de francs pour Pro Helvetia et de 3 millions de francs pour la culture du bâti.

⁸ Message concernant l'encouragement de la culture pour les années 2025 à 2028 (Message culture 2025–2028) : https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2024/753/fr#lv_1/lv_1.1

Les crédits ainsi réduits doivent désormais être gelés au niveau de 2025 pour les années restantes de la période. Or, il ne s'agit pas à proprement parler d'un gel, mais d'une réduction supplémentaire, qui entraînera d'ici à 2028 une diminution du budget annuel de 4 %. Le message culture ne pourra donc pas être mis en œuvre dans l'ampleur validée par le Parlement.

Au-delà de la réduction des crédits du message culture, les ressources déjà très limitées – tant financières qu'en personnel – de l'Office fédéral de la culture devraient également être réduites. Aucune information précise n'est disponible à ce jour. Ces coupes supplémentaires aggraveraient encore la situation du secteur culturel.

À travers le message culture 2025–2028, la Confédération poursuit les priorités suivantes, qui seraient mises en péril par les coupes prévues :

- **La culture comme monde professionnel** : la politique culturelle soutient l'amélioration des conditions de revenu et de sécurité sociale des professionnel·le·s de la culture. Elle promeut l'égalité entre les genres et l'égalité des chances pour les groupes sous-représentés. Elle veille à des conditions de travail qui respectent l'intégrité physique et psychique des personnes actives dans le domaine culturel.
- **Actualisation des instruments de soutien culturel** : la politique culturelle développe des mesures qui prennent en compte l'ensemble du processus de création de valeur. Elle élabore des modèles de soutien flexibles, transdisciplinaires et orientés sur les processus. Elle soutient une mobilité internationale respectueuse du climat et renforce la diffusion des productions culturelles en Suisse.
- **Transformation numérique dans la culture** : la politique culturelle accompagne la transition numérique. Elle favorise la coopération entre institutions pour préserver le patrimoine numérique. Elle soutient, en complément des formes analogiques, les formes numériques de production, de diffusion et de médiation, et garantit des conditions-cadres adéquates dans l'environnement numérique.
- **La culture comme dimension du développement durable** : la politique culturelle encourage des pratiques culturelles sobres en ressources. Elle contribue à la cohésion sociale et favorise la diversité culturelle. Elle considère l'urbanisme et la construction comme des actes culturels et promeut un aménagement du territoire qualitatif et intégré. Elle positionne ainsi la culture comme un levier central de durabilité.
- **Le patrimoine culturel comme mémoire vivante** : la politique culturelle soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de conservation, de valorisation et de transmission du patrimoine culturel matériel, immatériel et numérique. Elle accompagne l'examen critique d'héritages problématiques du passé et promeut des solutions équitables dans ce contexte.
- **Coopération dans le domaine culturel** : la politique culturelle favorise la coopération et la coordination entre les acteurs publics de la culture, ainsi qu'entre ces derniers, la société civile et le secteur privé. Elle veille à disposer de bases de données suffisantes et à assurer un suivi efficace. Elle œuvre à l'intégration des préoccupations culturelles dans les autres politiques publiques et garantit la participation de la Suisse aux échanges culturels internationaux.⁹

⁹ Voir les « Orientations » aux points 1.2.1 La culture comme monde professionnel, 1.2.2 Actualisation de la promotion culturelle, 1.2.3 Transformation numérique dans le domaine culturel, 1.2.4 La culture comme dimension du développement durable, 1.2.5 Le patrimoine culturel comme mémoire vivante, 1.2.6 Coopération dans le domaine culturel, dans le Message concernant l'encouragement de la culture pour les années 2025 à 2028 (Message culture 2025–2028) : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2024/753/fr>

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer aux coupes prévues dans le domaine culturel, afin de permettre la réalisation des objectifs tout juste fixés dans le message culture 2025–2028 et de préserver la diversité culturelle.

Réduction des subventions pour l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (chapitre 1.5.12)

Sur la base de la loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, la Confédération octroie des aides financières aux organisations privées ainsi qu'aux cantons et aux communes pour soutenir les activités extrascolaires. Ces aides visent des porteurs de projets et des initiatives présentant un intérêt à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, en plus des cantons et des communes, environ 120 organisations privées à but non lucratif bénéficient de telles subventions. Parmi elles figurent plusieurs organisations actives dans le domaine culturel. Elles apportent une contribution précieuse à la société.

La réduction de 11 % du budget alloué à l'encouragement des enfants et des jeunes constitue une mesure particulièrement lourde. Si la diminution de 1,5 million de francs peut sembler négligeable à l'échelle du budget fédéral, elle aura des effets considérables sur les organisations à but non lucratif, dont certaines pourraient être mises en péril. Ces structures ne seront plus en mesure de maintenir l'offre actuelle dans le domaine de l'encouragement des enfants et des jeunes.

L'offre de soutien permet aux enfants et aux jeunes de devenir des membres autonomes et responsables de la société.

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer à la réduction des subventions en faveur de l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes.

Mesures dans le domaine propre (chapitre 1.5.23)

Les mesures prévues dans le domaine propre concernent en premier lieu l'administration fédérale, et en particulier les offices fédéraux. Les réductions envisagées dans ce domaine ne sont ni transparentes ni compréhensibles. Il n'est donc pas possible de réagir de manière ciblée dans le cadre de la présente prise de position. Seul l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a communiqué publiquement sur les conséquences de ces coupes budgétaires, mettant en évidence l'ampleur des restrictions qui entravent, voire empêchent, la Confédération de remplir ses tâches quotidiennes.

Pour le domaine culturel, ces coupes concernent notamment l'Office fédéral de la culture (OFC). Comme indiqué précédemment, ces réductions auront des conséquences particulièrement lourdes pour le secteur culturel. La combinaison des coupes prévues dans le cadre du message culture, d'une part, et dans le domaine propre, d'autre part, fait craindre que le message culture ne puisse être mis en œuvre dans sa forme actuelle. L'opacité entourant ces mesures rend également impossible d'anticiper l'étendue des réductions supplémentaires qui pourraient encore affecter le domaine culturel.

Déjà en prévision de l'année 2025, le budget de l'OFC a été réduit. Les conditions-cadres ont pour conséquence que ces réductions ont un impact important sur l'offre culturelle.

Le budget de l'OFC est composé à 67% (166.0 mio) de crédits de transfert (subventions) et à 33% (81.5 mio) de charges de fonctionnement (Betriebskosten).

Concernant les charges de fonctionnement, 85% des positions budgétaires correspondantes à des charges difficilement compressibles à court terme (coûts de personnel, immobiliers et informatiques). L'OFC a donc dû répercuter les coupes budgétaires de 1,2 Mio CHF sur les 15% des positions restantes.

Ainsi, pour 2025, il ne reste plus que 12.1 millions pour assurer l'exploitation de tout l'office, y compris les offres culturelles de nos institutions culturelles (bibliothèque nationale et musées de la Confédération). Par rapport aux comptes 2022, cela représente une réduction de 3.1 millions ou -20.7%.

L'indemnisation des différentes commissions (film, design, art, musique etc.) ainsi que les coûts relatifs à leurs séances font par exemple partie des charges de fonctionnement, comme par ailleurs les mesures de promotion des prix suisse de la culture dans le cadre de manifestations partenaires tel que les festivals Tanzfest, Schweizer Theatertreffen und die Schweizer Künstlerbörse.

En raison du manque de transparence entourant cette mesure de réduction, il est difficile d'estimer quelles autres coupes pourraient concerner le domaine culturel et dans quelle mesure elles pourraient survenir.

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer aux coupes prévues dans le domaine propre, car celui-ci fournit l'infrastructure nécessaire à l'exercice des missions étatiques. Dans un contexte géopolitique particulièrement exigeant, ces capacités doivent être renforcées et non affaiblies.

Mesures nécessitant des modifications législatives

Suppression de la contribution aux services de la SSR destinés à l'étranger (chapitre 2.2)

Dans le cadre de la consultation précitée, nous souhaitons vous faire part de nos préoccupations concernant le point 2.2. du programme d'allègement budgétaire 2027.

Le projet prévoit la suppression des contributions financières de la Confédération concernant l'offre de la SSR pour l'étranger, et plus précisément pour TV5Monde (télévision de service public international des pays et régions francophones), 3sat (offre télévisée communautaire allemande/suisse/autrichienne), le portail internet en dix langues SWI swissinfo.ch, ainsi que le site tvsvizzera.it.

Alors que toutes ces offres constituent un vecteur important de la Suisse vers l'étranger, notamment pour les citoyennes et citoyens suisses résidant à l'étranger, elles promeuvent aussi le rayonnement de la Suisse et favorisent la compréhension des intérêts. Elles bénéficient de taux d'audience très respectables et jouissent d'une réputation de fiabilité. Lorsque les Suissesses et les Suisses se trouvent à l'étranger, ces médias constituent souvent la seule source d'information, notamment télévisuelle, sur l'actualité suisse. Ces chaînes sont reprises dans les offres des distributeurs de programmes du monde entier et sont généralement disponibles dans les chambres d'hôtel.

Pour les créatrices et créateurs culturels que nous représentons, ces offres sont essentielles pour la visibilité de leurs productions artistiques – mais elles génèrent aussi des revenus significatifs pour les autrices, auteurs, sociétés de production et d'édition vu l'exploitation de leurs œuvres tant en Suisse qu'à l'étranger.

Nous estimons qu'ils représentent globalement une somme moyenne de 3,3 millions de francs annuelle environ :

- 500'000.- à 700'000.- francs pour les licences versées aux sociétés de production suisses dont les films sont portés par la RTS sur TV5Monde et se déclinent en plusieurs programmes adaptés aux différents fuseaux-horaires ;
- 1'620'000 francs pour les licences versées aux sociétés de production suisses pour les films sont portés par SRF sur 3sat ;
- 1'100'000 francs de redevances de droits d'auteur et de droits voisins annuels pour les œuvres audiovisuelles et musicales reversés par les sociétés de gestion au bénéfice des créatrices et créateurs suisses, en rapport avec TV5Monde et 3sat.

TV5Monde constitue un lien important avec le monde pour la création suisse. « Suisse en scène ! », émission produite par TV5Monde depuis RTS Genève, met en lumière des artistes suisses dans un magazine qui leur est entièrement dédié (env. 16 éditions annuelles). Documentaires, fictions et concerts représentent presque 20% des contenus diffusés en TV. La mise en péril de la place de la Suisse au sein de TV5MONDE diminuerait notablement la visibilité et le rayonnement de la Suisse francophone, dont les programmes sont très appréciés et peuvent ainsi toucher un public mondial.

Si la contribution financière de la Confédération venait à être supprimée, la présence des œuvres suisses dans ces médias serait fortement réduite ou pourrait même complètement disparaître. En conséquence, les revenus des actrices et acteurs culturels précités diminueraient fortement, voire seraient réduits à néant.

Demande

La Taskforce Culture demande le maintien de la contribution aux services de la SSR destinés à l'étranger.

Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales (chapitre 2.4)

Les mesures proposées par le Conseil fédéral visant à réduire les contributions dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, et l'augmentation des taxes d'études qui en découle, doivent être fermement rejetées. La formation constitue un fondement essentiel de la prospérité, de la diversité culturelle et de la stabilité sociale en Suisse. Des économies dans ce domaine entraîneraient des dommages profonds et durables.

Une augmentation des taxes d'études compromet directement l'égalité des chances. Déjà aujourd'hui, 73 % des étudiantes et étudiants doivent exercer une activité rémunérée à côté de leurs études pour subvenir à leurs besoins.¹⁰ Un alourdissement supplémentaire de la charge financière accentuerait la sélection sociale, en contradiction avec les valeurs fondamentales de la Suisse, qui considèrent la diversité culturelle et la participation sociale comme des piliers de la cohésion. L'accès à la formation ne doit pas dépendre de la situation économique individuelle.

¹⁰ Source : Union des étudiant·e·s de Suisse (UNES)
Taskforce Culture

Par ailleurs, une diminution des investissements dans la formation mettrait en péril la capacité d'innovation et la créativité culturelle de la Suisse. L'innovation et la recherche constituent les moteurs du progrès économique et culturel. La formation culturelle favorise la mise en œuvre de solutions créatives et innovantes. Les mesures d'économies proposées menacent cette ressource culturelle et affaiblissent ainsi la position de la Suisse en tant que pôle d'innovation à l'échelle internationale.

En outre, des coupes budgétaires dans le domaine de la formation ont des effets négatifs à long terme sur les plans économique et culturel. La formation constitue la base du capital culturel, garant de la durabilité et de la stabilité sociétales. Les réductions envisagées freineront durablement le développement de la société et affaibliront le capital culturel du pays.

L'augmentation des taxes d'études nuit également à la promotion de la relève et au développement des compétences culturelles chez les jeunes. Elle prolonge la durée des études et retarde l'entrée dans la vie professionnelle. Cela entrave non seulement les parcours individuels, mais aussi l'acquisition de compétences interculturelles, devenues indispensables pour réussir dans un monde globalisé.

La formation, la recherche et l'innovation sont essentielles à la résilience de la société. Elles permettent à la Suisse de relever efficacement les défis liés au changement climatique, à la numérisation et aux crises globales. La culture, quant à elle, renforce la cohésion sociale et la stabilité. L'investissement dans la formation est donc une condition sine qua non pour une société culturellement résiliente, capable de faire face aux crises de manière créative et durable.

La Suisse porte la responsabilité, à l'égard des générations futures, d'investir dans la formation et dans le développement des compétences culturelles – une responsabilité qui ne saurait être sacrifiée au profit de mesures d'économies à court terme.

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer à l'augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales.

Abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue (chapitre 2.7)

Dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2027, le Conseil fédéral prévoit la suppression complète des dispositions de promotion inscrites dans la loi sur la formation continue. Cette mesure mérite d'être examinée de manière critique, tant du point de vue de la politique de formation, que de celui de la politique économique et culturelle.

La loi sur la formation continue n'est en vigueur que depuis 2014 et constitue le fruit d'un large compromis politique, auquel l'EPF a notamment contribué, dans le but de promouvoir spécifiquement la formation continue extra-universitaire. Ces offres de formation sont particulièrement attractives pour les personnes de plus de 50 ans ou issues de la migration – soit des personnes qui ne bénéficient pas du privilège d'un parcours académique. La suppression pure et simple des instruments de promotion compromet l'accès de larges pans de la population à des offres de formation essentielles et restreint de manière significative l'inclusion des personnes socialement défavorisées. Une telle mesure va fondamentalement à l'encontre du principe d'égalité des chances, dont la politique éducative suisse peut se prévaloir avec fierté.

La formation continue est un élément essentiel de la politique suisse de la formation. Elle favorise l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des chances et l'intégration sociale. Elle permet aux

individus de réagir de manière adéquate aux mutations sociales, technologiques et économiques, renforçant ainsi la résilience de la société dans son ensemble.

D'un point de vue économique, la suppression envisagée est également contre-productive. Des études démontrent qu'un franc investi dans la formation génère jusqu'à cinq francs de rendement économique.¹¹ La formation et la formation continue garantissent la capacité d'innovation et la compétitivité de la Suisse, tout en assurant la disponibilité de personnel qualifié dont l'économie nationale a un besoin urgent. Des programmes spécialisés de soutien et de perfectionnement dans le domaine des industries culturelles et créatives contribuent de manière significative à la vitalité de ce secteur. La suppression des dispositions de promotion entraînerait, à long terme, une baisse du nombre de professionnels qualifiés, affaiblirait les potentiels d'innovation et nuirait à la compétitivité internationale de la Suisse. À l'heure d'une concurrence mondiale croissante et d'une transformation technologique rapide, cela aurait des conséquences particulièrement néfastes.

Par ailleurs, la formation continue revêt une dimension culturelle significative. Elle renforce la cohésion sociale et facilite l'intégration par l'échange de savoirs culturels et de valeurs communes. Culture et éducation sont des piliers essentiels de la stabilité et de la cohésion d'une société plurielle, en particulier en période de tensions sociales et de défis économiques. La suppression des instruments de promotion compromettrait ce facteur d'intégration et de stabilité, avec des effets négatifs durables sur la paix sociale et la participation démocratique.

À l'échelle internationale, la Suisse se positionne en tête des classements mondiaux en matière d'innovation, notamment grâce à ses investissements dans la formation. Un désengagement de l'État en matière de formation continue enverrait un signal négatif fort à ses partenaires internationaux et affaiblirait l'attractivité de la Suisse en tant que site de recherche et d'innovation. Il pourrait en résulter une fuite des talents et des investissements vers l'étranger, ce qui accroîtrait d'autant plus les coûts économiques et sociaux des économies envisagées.

La suppression projetée des dispositions de promotion dans la loi sur la formation continue affaiblirait considérablement l'intégration sociale ainsi que la capacité d'innovation économique et culturelle et la compétitivité de la Suisse. Les dépenses dans la formation sont des investissements à long terme dans l'avenir du pays et ne doivent en aucun cas être sacrifiées à des mesures d'économie à court terme. Nous appelons le Conseil fédéral à reconsidérer cette décision et à rechercher des solutions durables pour répondre aux défis actuels.

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer à l'abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue.

Réduction de l'aide indirecte à la presse (chapitre 2.11)

Le 4 mars 2025, le Conseil national a annoncé qu'il soutenait la décision du Conseil des États visant à augmenter de 10 millions de francs, pour une durée de sept ans, l'aide indirecte à la presse via la loi sur la poste, à promouvoir la distribution matinale par un montant supplémentaire de 25 millions de francs et à maintenir les rabais postaux pour la presse associative et de fondation.

Les débats parlementaires ont démontré que le soutien aux médias doit être renforcé, et non restreint, pour des raisons de politique sociale, démocratique, économique et de sécurité. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les arguments qui ont été développés ; par sa décision, le Parlement a rejeté de manière certes indirecte, mais d'autant plus claire, la réduction proposée de l'aide indirecte à la presse.

¹¹ Source : Union des étudiant·e·s de Suisse (UNES)
Taskforce Culture

Nous renvoyons ici aux arguments développées ci-dessus concernant le rejet de la suppression de la contribution fédérale aux services de la SSR destinés à l'étranger (chapitre 2.2) : les médias journalistiques privés constituent eux aussi un pilier essentiel de la résilience de la Suisse face à la menace élevée que le Conseil fédéral identifie dans la désinformation et les tentatives de manipulation visant la sécurité nationale.

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer à la réduction prévue et de se conformer à la décision du Parlement du printemps 2025.

Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2e et 3e piliers (chapitre 2.35)

Cette mesure soulève des préoccupations particulières pour les actrices et acteurs culturels, car ces dernières décennies, d'importants efforts ont été déployés pour inciter les institutions de soutien à la culture à exiger que les bénéficiaires de contributions financières – notamment dans le cadre de soutiens à la création ou à des projets – versent une partie des montants octroyés dans un 2e ou un 3e pilier. Les institutions de soutien fédérales y sont d'ailleurs légalement tenues. Toutefois, dans le cadre des dispositifs volontaires du 2e pilier et du pilier 3a, destinés aux personnes exerçant plusieurs activités ou aux indépendants, il n'existe souvent aucune possibilité de convertir ces avoirs en rente.

Cette mesure est d'autant plus problématique pour les personnes qui, en raison des lacunes structurelles de la LPP et de situations de revenu précaires, ne parviennent à constituer qu'un capital vieillesse limité. Même de modestes augmentations de l'imposition peuvent avoir des conséquences douloureuses. C'est pourquoi une telle mesure ne serait acceptable que si les retraits en capital d'un montant modéré – inférieurs à 100 000 francs – en sont expressément exclus.

Demande

La Taskforce Culture demande de renoncer à l'augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2e et 3e piliers lorsque ceux-ci sont inférieurs à 100 000 francs.